



ACCORD COLLECTIF

Montreuil, le 10 Octobre 2018

RELATIF À L'AMÉLIORATION DE LA POLITIQUE D'AIDE AU LOGEMENT

LETTRE DE RÉSERVE

La Fédération CGT des Cheminots a décidé d'apposer sa signature à l'accord au vu du maintien des dispositifs de l'accord 2015-2017, bénéfiques aux cheminots.

La Fédération CGT des Cheminots exprime cependant des réserves :

- ✓ Sur l'acquisition de réservations en Désignation Unique qui ne doivent pas prendre le pas sur le développement du patrimoine logement ;
- ✓ Sur la mise en place de propositions de logements temporaires qui n'est pas accompagnée d'une approche volontariste pour développer le parc de logements types T1 et T2 dans une majorité de départements ;
- ✓ Sur l'offre de nouveaux logements qui est en régression. Le nombre de logements ne cesse de décliner notamment ces 10 dernières années. La diminution des effectifs cheminots dans l'entreprise ne peut expliquer à elle seule la baisse des cheminots locataires dans le parc social et à loyers libres. Cette situation dénote une gestion purement financière et dogmatique de la SNCF et de sa filiale ICF Habitat. Poursuivre dans cette voie impacterait assurément l'objectif du RH00934 :

« [...] faciliter le logement du personnel à proximité de son lieu de travail [...] ».

La Fédération CGT des Cheminots réaffirme que sa signature ne donne pas quitus à la politique logement du GPF.

Les obstacles que rencontrent les cheminots dans leur parcours logement exigent des réponses à la hauteur de leurs besoins.

La Fédération CGT des Cheminots a pour ambition d'améliorer les conditions de vie des cheminots et de leur famille. Elle est force de propositions tant sur l'aspect financier, le pouvoir d'achat qu'en matière de développement du parc logement.

